



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de
l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

14 AVR. 2015

Service du développement durable des territoires et des entreprises
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-999-15

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet de construction d'un ensemble logistique immobilier à
Marly-la-Ville (95) dans le cadre de la procédure de permis de construire.**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 4 février 2015 pour avis sur le dossier, présenté par la communauté d'agglomération Roissy-Porte de France, pour le projet de construction d'un ensemble logistique immobilier au 4 rue Jean Jaurès à Marly-la-Ville (95).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,

Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

P^o

Alain VALLET



Certificat FR015650-1
Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr